

Déclaration liminaire :

Mme la Présidente,

Après 7 mois d'absence, nous voici de retour dans cette instance de CSAL, alias notre chère chambre d'enregistrement locale.

Impossible de commencer cette séance sans revenir sur les nouvelles provocations du gouvernement à l'encontre des fonctionnaires : **le Ministre de la Fonction Publique, a annoncé une nouvelle attaque contre le Statut de la Fonction publique avec la fin des catégories A, B et C et la suppression des corps. Et, ne connaissant plus de limite, il annonce « la fin du tabou du licenciement des fonctionnaires ».** N'a-t-il pas un seul conseiller qui aurait pu lui apprendre que cette mesure existe déjà, au 4ème groupe des sanctions sous le terme « révocation » ? Enfin une mesure qui résoudra le problème de l'attractivité dans la Fonction Publique !

Lors des négociations collectives, une revalorisation pérenne pour tous les agents de la DGFIP a été obtenue. La négociation ne débouche finalement que sur une augmentation de 25 € nets mensuel à partir de janvier 2024 (avec effet rétroactif) et de 16,50 € nets mensuel supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2025. Chaque agent aura à compter du 1^{er} janvier 2025, 41,50 € nets par mois d'augmentation. Cependant, **la hauteur de cette revalorisation reste très insuffisante au regard des revendications portées, et des attentes des agents particulièrement dans ce contexte d'inflation.**

Il est maintenant avéré que le seul tabou de ce gouvernement est l'augmentation des fonctionnaires. Il a, en effet, donné une fin de non-recevoir aux demandes des organisations syndicales de revoir les salaires des fonctionnaires en 2024. **La CGT revendique une toute autre politique salariale avec notamment une hausse immédiate du point d'indice de 10 % pour compenser, au moins partiellement, la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires.**

Après avoir conduit une politique économique désastreuse, à base de cadeaux fiscaux aux plus riches et de baisse des impositions des entreprises, le gouvernement va faire payer la facture aux services publics, et donc aux fonctionnaires avec une 1^{re} coupe budgétaire de 20 milliards d'euros. **Cette annonce est irrecevable tant elle va avoir des conséquences néfastes sur nos conditions de travail et sur la qualité du service rendu à la population. Nous aurions, au contraire, besoin de dizaines de milliards d'euros supplémentaires pour doter les services publics et la Fonction Publique des moyens nécessaires. Ces dizaines de milliards d'euros, vous les trouverez facilement du côté des recettes en revenant en arrière sur les décisions prises en matière d'IS et de CVAE. Vous les trouverez aussi facilement du côté du premier poste des dépenses de l'État, les aides publiques inconditionnelles majoritairement captées par les grandes entreprises. Les collègues de la DDFIP 34 mobilisés sur le CIR ne le savent que trop bien.**

Dans une note cadre du 22/03/2024, la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) propose l'expérimentation de la semaine EN 4 jours. Le 02/04/2024, la nouvelle Directrice Générale diffusait déjà sa note sur les modalités de mise en œuvre. Aurait-elle pour ambition d'être la « première de la classe » ? Elle lance dans la précipitation une consultation des directions sans négociation avec les représentants des personnels. Étonnant, car dans cette même note, il est pourtant préconisé de s'appuyer « sur un dialogue social constant et approfondi ». Le 08/04/2024, la Direction Locale a demandé aux chefs de service de « sonder » les agents. Dans un souci de constance et de cohérence, elle a aussi pris soin de ne surtout pas nous informer. Le sujet sera rapidement évoqué en fin de réunion informelle sur les mouvements de mutation le 15/04/2024. **Pour la CGT, le progrès social ce n'est pas la SEMAINE EN 4 JOURS, c'est la réduction du temps de travail, c'est la semaine DE 4 JOURS en 32 heures et la création d'emplois qui va avec.**

Pour revenir sur les points à l'ordre du jour de ce CSAL, tout d'abord concernant le fonds d'amélioration du cadre de vie au travail des agents, la CGT FP 34 rappelle qu'elle tient à ce que chaque site ait la part du fonds qui lui revient en fonction des effectifs implantés au TAGERFIP 2022. Par ailleurs, appliquant un principe de notre belle administration : nous réitérons notre demande d'avoir connaissance des factures des opérations réalisées. La confiance n'exclut pas le contrôle.

Enfin, le tableau de bord de veille sociale évoque la création de l'antenne des SIE de l'Hérault à Nîmes. Parlons-en !

Lors du CSAL du 04/10/2022, vous avez indiqué que les EDR du 30 viendraient le cas échéant en soutien de l'antenne et en aucun cas ceux du 34.

Résultat :

- affectation de 2 EDR B à plein temps à la division des professionnels en janvier 2024 (CFE avisirs, 1447)
- affectation de 1 EDR B à plein temps à la division des professionnels en février 2024 (CFE, avisirs)
- affectation de 1 EDR B à plein temps à la division des professionnels en mai et juin 2024 (avisirs)

Dans les faits les SIE de l'Hérault n'ont jamais abandonné totalement la mission :

- dès le 01/09, par faute d'habilitation informatique de l'antenne, ils ont continué à traiter les avisirs
- des responsables de SIE ont pris l'initiative de traiter des avisirs en décembre (pour éviter la bascule en RAR).
- la division des professionnels a pris en charge des 1447 et des avisirs dès décembre 2023
- les SIE ont traité les DO CFE
- les SIE restent compétents en matière de gracieux et de la défaillance des 1447.

Nous, oiseaux de mauvaise augure, vous avons prévenu : cette création d'antenne n'a pas de sens.

Destructions de la Fonction Publique et de nos emplois, restructurations, saccage de nos missions, salaire en berne, dialogue social de façade, voici encore une fois ce que l'on nous propose !

**Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34**

Réponse de la Direction :

Sur les aspects Fonction Publique, la Direction s'abstient de répondre. Sur l'expérimentation de la semaine en 4 jours, la Direction admet ne pas nous avoir consulté. La raison est le manque d'information et le flou de la note de la DG. La Direction préfère attendre pour débattre avec les organisations syndicales... mais par contre n'hésite pas à échanger avec les chefs !

Concernant l'antenne de Nîmes, la Direction fait le même constat que nous, mais avoue se sentir dans l'obligation d'aider l'antenne pour ne pas « couler les missions ». Elle espère qu'à l'avenir l'antenne sera en capacité de prendre en charge toutes les missions transférées.

Comme à l'accoutumée, le CSAL n'est pas une instance de débat, mais une simple chambre d'enregistrement. Nous avons donc décidé de garder silence.

Le silence des gentils est plus dangereux que la brutalité des méchants.



Martin Luther King

Homme politique, Pasteur, Religieux (1929 - 1968)

Opération de fusion des 2 SAID du SIP Mosson au 01/01/2025 (pour avis)

La Direction nous explique qu'actuellement, le SIP Mosson possède deux secteurs d'assiette dénommés respectivement SAID Urbain (partie de Montpellier) et SAID Péri Urbain (communes périphériques). Cette organisation est issue du NRP.

Lors du dialogue de performance 2024, le responsable du SIP Mosson, a exprimé le souhait de fusionner les deux secteurs d'assiette du SIP afin de simplifier la gestion des tâches au quotidien dans le service et gagner en cohérence. La direction indique que cette opération constituera une simplification lors de la demande des listes, notamment ILIAD et GESTPART (un seul codique), facilitant ainsi les travaux de gestion et le pilotage de l'encadrement.

La Direction indique dans nos documents de CSAL que cette fusion n'aura aucun impact sur l'organisation du secteur d'assiette ni sur l'implantation physique des agents au sein du service. Nous resterons vigilants. N'hésitez pas à nous contacter si vous constatez que ce n'est pas le cas.

Le SAID fusionné sera dénommé SAID Mosson, avec une date d'effet au 01/01/2025.

La CGT FP 34 s'est abstenue. Si cette fusion constitue une simplification pour l'encadrement (ce qui ne nous pose aucun problème), nous avons des inquiétudes quant aux promesses de « sans impact » pour les agents car ces derniers n'ont pas été consultés.

Solidaires et FO ont voté pour.

Présentation du tableau de veille sociale (TBVS) sur l'année 2023 de la DDFIP 34 (pour information)

Le service RH a été destinataire, en 2023, de 36 fiches de signalement d'incident soit 5 de plus qu'en 2022. 19 fiches de signalement émanent des SIP (contre 12 fiches en 2022), dont 5 du SIP Millénaire et 4 du SIP Mosson. 8 fiches proviennent de la trésorerie Hérault amendes (contre 10 en 2022). La trésorerie Hérault amendes représente le service qui a connu le plus

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*

d'incidents ayant fait l'objet de signalements en 2023. Les incidents à l'accueil sont plus fréquents dans ce service.

Le nombre d'écêtements des horaires variables est en baisse (-6,87%), tandis que le volume horaire écêté connaît une forte hausse (+34,25%). Deux services de Direction ont un taux d'écêtements particulièrement élevé. La Direction explique cela par les sujétions particulières pérennes ou ponctuelles. La Direction indique par ailleurs que lorsque l'écêtement est dû à une charge de travail ponctuelle ou contextuelle, l'agent doit se rapprocher de son chef, seul arbitre, afin de demander que les heures soient réintégrées sous Sirhius le mois suivant.

Le nombre d'accidents de service est en hausse de +50 % en 2023 (30 accidents de service en 2023 contre 20 en 2022). 23 dossiers concernent des accidents de trajet, 5 des accidents de service et 2 des accidents de mission. Sur 18 chutes recensées, 3 ont eu lieu dans le service, le restant étant survenu au cours du trajet.

[Point d'étape sur les travaux immobiliers \(pour information\)](#)

- Site de Montmorency :

Lors de la FS du 09/02/202 nous avons demandé à la Direction d'informer la Préfecture, maître d'oeuvre des travaux à Montmorency, des dysfonctionnements des ouvrants. Concernant la luminosité et la chaleur dans les bureaux, deux systèmes de stores vont être testés à la division de la dépense. La Préfecture ne semble pas prête à prendre en charge cette dépense. Pour la CGT FP 34, c'est pourtant à elle d'assurer ce SAV de fenêtres tout juste posées. Si la DDFIP paye, c'est de l'argent qu'elle ne mettra pas pour d'autres sites !

La Direction nous a indiqué que la réinstallation de la division SPL interviendra dans le courant de l'été. L'installation du SGC Métropole est programmée les 3 et 4/06 et celle de la DAJ le 17/06.

- Site de la Mosson :

Compte tenu de l'enveloppe de crédits limitée, le programme de travaux, débuté en mars 2024, se concentre sur la mise aux normes en matière de sécurité incendie et sur les travaux électriques. La réception est prévue mi juin.

- Clôture INSEE :

Une demande d'autorisation de travaux a été obtenue auprès des services de la ville. La Direction est en attente de la publication des marchés par l'INSEE.

[Point sur le fonds d'amélioration du cadre de vie au travail des agents \(pour information\)](#)

A Apollo, le propriétaire a donné son accord pour l'installation de la table de ping-pong en extérieur à condition de rendre l'espace dans l'état initial au départ de la DDFIP.

Sur certains sites les dépenses nous paraissent élevées. C'est pour cette raison que nous avons demandé les factures dans notre déclaration liminaire. La Direction nous a informé de son refus.

Nous découvrons que depuis le CSAL du 27/06/2023, rien n'a évolué... Nous aurons donc d'autres points d'étapes en CSAL. **La CGT Finances Publiques 34 continuera d'être vigilante afin que les dépenses effectuées soient bien celles demandées par les agents, validées en GT et votées en CTL.**

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*